

# ANCIENNE ECOLE PUBLIQUE

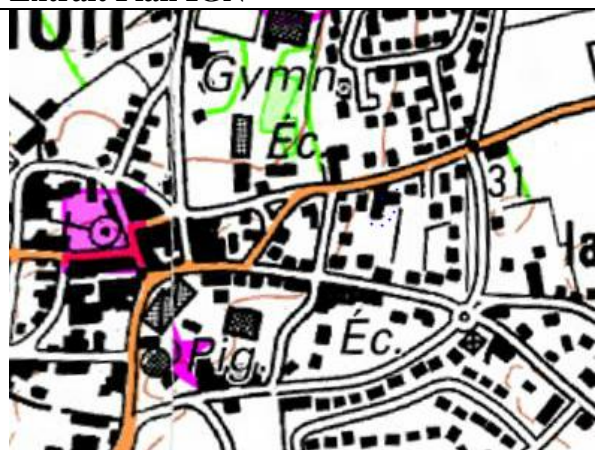
Catégorie 01 Sous-catégorie 04 Numéro 11

28/11/2016

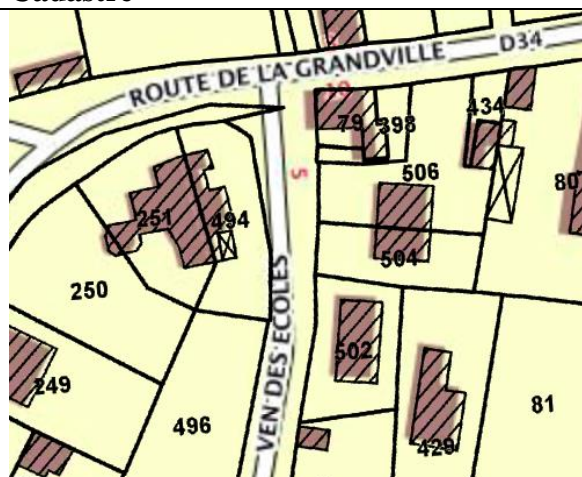
## Localisation

Adresse Route de la Grandville

Extrait Plan IGN



Cadastre



## Photographies



## Description

Matériaux du gros-œuvre et mise en œuvre : brique ; granite ; moellon ; enduit ; pierre de taille ; appareil mixte

Matériau de couverture : ardoise

Vaisseau et étage : sous-sol ; rez-de-chaussée ; 1 étage carré

Parti d'élévation extérieur : élévation ordonnancée

Type de la couverture : toit à longs pans

Commentaire descriptif : Ecole comprenant une partie habitation et une partie scolaire construites en granite et brique. La partie habitation (privés des instituteurs) se présente sous la forme d'un logis de type ternaire à double orientation. La partie scolaire, mitoyenne du logis, se présente sous la forme d'un bâtiment de plan allongé à double orientation et sept travées. Encadrement des ouvertures à appareillage mixte de granite en pierre de taille et moellons de brique.

<b>Date de construction</b>	1910
<b>Historique</b>	
<p>Les lois scolaires de 1881, œuvre de Jules Ferry ministre de l'Instruction Publique, décrètent l'obligation scolaire pour les garçons et les filles de 6 à 13 ans. Une école primaire publique de filles doit être construite par la commune.</p> <p>En pleine guerre scolaire, au moment de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le maire Du Fou de Kerdaniel, peu ouvert à ces nouvelles lois, fait traîner la construction de l'école publique des filles en attendant que la nouvelle école privée des filles rue des jardins soit opérationnelle. Elle le sera en juin 1910 en même temps que l'école publique de filles.</p> <p>L'école publique sert par la suite de garderie, après la construction de la nouvelle école, puis de Centre de Loisirs. En 2015, le Centre de Loisirs est transféré dans les locaux de l'école maternelle. Actuellement (fin 2016), les locaux vacants sont destinés à la vente, pour une opération immobilière.</p>	
<b>Anecdotes</b>	
<p>Dès qu'elle est ouverte, le maire Du Fou de Kerdaniel, refuse de donner la clé à la première directrice, madame Brunet. Le mobilier de celle-ci étant resté dans la rue. Sur autorisation du Préfet, elle est autorisée à loger ses meubles dans une classe.</p>	
<b>Sources informations</b>	
« Histoire d'Hillion » Tome 6 - par Ernest Gaillard - Editions Tout l'fourbi	Sources directes HPH
Archives départementales – série O2	
<b>Statut juridique</b>	Propriété de la Commune